



Union Sportive Dachstein

10^e Vide Grenier à DACHSTEIN

Lundi 2 avril 2018

Restauration et buvettes sur place.
Emplacements de 5 m à 12€ (par 5m uniquement).

Réservé aux Particuliers.

Mise en place des stands à partir de 6 h.

Renseignements et réservations:

SPEHNER Laetitia – 43 Impasse des Artisans – 67120 DACHSTEIN

Portable : 06.70.74.46.38

Bulletin d'inscription disponible par

E-mail : puces.usdachstein@free.fr

**Bulletin d'inscription à retourner avec le paiement et la copie de la
pièce d'identité avant le 19 Mars 2018**



UNION SPORTIVEDACHSTEIN

ATTESTATION -INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

se déroulant le **Lundi 2 avril 2018** à Ville : **DACHSTEIN**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

**Joindre la copie de la pièce
d'identité**

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal) - avoir pris connaissance du règlement de la manifestation ci-joint.

Fait à le Signature

Ci-joint règlement de x12€ soit€ pour un emplacement de x5m soit m.

(Chèque à l'ordre de Union Sportive de Dachstein)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Règlement du vide grenier.

- ▷ Le vide grenier est ouvert aux particuliers (non aux professionnels), à condition de renvoyer le talon réponse dûment rempli et accompagné du paiement par chèque à l'ordre de « Union Sportive de Dachstein », avant le 19 mars 2018.
- ▷ **Toute inscription non accompagnée de son règlement et la copie de la carte d'identité ne sera pas prise en considération.**
- ▷ Les emplacements seront attribués dans la limite des emplacements disponibles.
- ▷ Le prix de la place est de 12 € pour 5 mètres linéaires. Emplacements par 5m uniquement.
- ▷ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- ▷ Une pièce d'identité pourra être exigée à l'accueil. La mise en place des exposants se fera de 6 h à 8 h. Aucune place ne sera redistribuée le jour même.
- ▷ Le stationnement des véhicules se fera, selon les emplacements, derrière le stand ou à l'extérieur du vide grenier.
- ▷ **Les stands de boissons et denrées alimentaires sont exclus, puisque réservés aux organisateurs.**
- ▷ La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite. Les ventes ou dons d'animaux compagnie sont interdits, ainsi que les ventes ou dons d'œuvres copiées ou contrefaites.
- ▷ L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation.
- ▷ Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- ▷ Les animaux doivent être tenus en laisse.
- ▷ L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
- ▷ **Chaque exposant s'engage à laisser, lors de son départ, son emplacement dans l'état où il l'a trouvé à son arrivée.**
- ▷ **Les déchets et les invendus sont à débarrasser.**